

la croissance des programmes et des effectifs de chercheurs plus ou moins « cognitifs » passa brutalement du mode géométrique au mode linéaire, puis à une stagnation équivalant à une récession, faute du redéploiement souhaité par les décideurs.

La crise économique mondiale, dans un contexte de libéralisme et de concurrence aveugle, a fait passer ensuite au second plan les préoccupations pour l'environnement. Economie et écologie firent à nouveau route à part, et une bonne dizaine d'années a été perdue pour une réflexion commune...

Les années 90, grâce à la reconnaissance des grands problèmes globaux (planétaires), tels que l'effet de serre probable et la dégradation évidente de l'environnement sous l'action de l'homme, montrent un nouveau tournant. Tout en demandant aux chercheurs « combien cela va coûter si nous suivons vos recommandations », une partie de plus en plus grande des décideurs (et des économistes sur l'avis desquels ils s'appuient) prône le « développement durable » et la conservation des ressources. Il s'agit de trouver un compromis contractuel entre l'exploitation et la conservation de l'environnement. C'est d'ailleurs depuis longtemps, dans le domaine des productions végétales, l'objectif d'une agronomie bien comprise... et malheureusement égoïste, car non mise en pratique dans le Tiers Monde, entre autres.

Pour en revenir au colloque, sachez que les exposés de la première journée, suivis de débats, étaient répartis selon deux thèmes :

1 - La théorie économique et l'environnement : Quels outils le calcul économique peut-il offrir aux entreprises et aux pouvoirs publics, afin d'orienter leurs choix techniques et leurs choix d'investissement dans les domaines touchant à l'environnement ? Quelles sont les limites de ces outils ? Sont-ils perfectibles ?

2 - Les choix de l'entreprise : Comment les entreprises, compte-tenu de leur organisation, de leur gestion, des exigences de compétitivité, peuvent-elles inclure les coûts de l'environnement ?

Puis venait une table ronde (deuxième matinée) sur le sujet : « Mieux informer les grands débats publics » : Comment améliorer le cadre démocratique des débats, quand les acteurs économiques et sociaux concernés sont nombreux et divers, que les problèmes sont aussi multiples et compliqués alors que les incertitudes scientifiques ajoutent encore à la complexité et augmentent le doute ?

L'environnement peut-il être appréhendé comme un bien économique ?

Dans son exposé, Henry Tulkens^(*) répond résolument « oui », et commente que l'environnement est manifestement un objet de raisonnement économique, à savoir celui de l'allocation judicieuse de ressources à affecter à sa protection et à sa gestion. Il conclut que « pour l'analyse économique, l'intégration des soucis écologiques n'a pas signifié une révolution. Au contraire, elle a été plutôt l'occasion d'un épanouissement accru de ses virtualités ».

Les intervenants

Gilbert Carrere, conseiller maître à la Cour des Comptes ;
Lucien Chabason, professeur à l'Institut d'études politiques de Paris, conseiller régional PACA, spécialiste en politique de l'environnement, espace et paysage ;
Yves Crozet, doyen de la fac. de Sciences économiques et de gestion, université Lumière, Lyon -II spécialiste en économie des transports ;
Francis Girault, dir. de la Prospective de l'Economie et de la Stratégie du groupe EIF ;
Jean-Baptiste de Foucauld, commissaire au Plan ;
Jean-Jacques Laffont, professeur d'Economie à l'Institut universitaire de France à Toulouse, spécialiste des effets externes et de théorie économique, économie publique, économie de l'information ;
Jacques Lesoume, professeur d'Economie et de Statistique au CNAM, expert international (président de Futuribles International) ;
Bill L. Long, directeur de l'environnement à l'OCDE ;
Richard O. Morgenstern, directeur de l'Office d'analyses politiques ;
Philippe Nasse, directeur de la Prévision au ministère de l'Economie ;
Patrick Nollet, délégué général d'Entreprises pour l'Environnement ;
Johannes (Hans) B. Opschoor, professeur d'Economie de l'environnement, Free Univ. Amsterdam ;
Davis Pearce, prof. d'Economie de l'environnement, University College, Londres ;
Alain Poinot, directeur Fret à la SNCF ;
Wolfgang Pretzer, directeur général de l'Environnement du groupe Hoechst ;
Jean Silvadière, Ing. au Centre d'études nucléaires de Grenoble, président de la FNAUT ;
Christian Stoffaës, de la direction générale d'EDF, auteur de L'Economie face à l'Écologie (1993) ;
Werner Rothengatter, professeur d'Economie à l'université de Karlsruhe ;
Henry Tulkens, professeur à l'Université Catholique de Louvain.

Les participants

Environ 150 personnes, dont très peu de représentants d'associations de défense de l'environnement (1 seul inscrit, le président des Amis de la Terre-France, et aussi 1 de la fondation Ushuahia, 4 d'X-Environnement, 3 d'Entreprises pour l'Environnement), 35 de l'EDF, 28 de la SNCF, 6 du Commissariat général au Plan, 4 du ministère de l'Environnement, 4 d'ELF-Aquitaine, 2 de l'ADEME, etc.

NDLR : la participation était payante...

⇒ Voir la liste des intervenants dans l'encadré.

La quantification de l'environnement : aspects « coût et bénéfice », méthodes et expériences

Qu'elle soit agricole ou industrielle, d'état ou privée, l'entreprise interfère avec l'environnement, dont Werner Rothengatter a rappelé « qu'il est utilisé à quatre fins : comme cadre de vie des êtres humains, comme bien de consommation (loisirs, vacances), comme source de matières premières (ressources naturelles) et comme lieu d'élimination des déchets ». Pour lui, « une quantification économique de l'environnement signifie 3 choses : - mesurer et intégrer statistiquement toutes les modifications des ressources environnementales ; - mesurer les changements physiques sur les lieux où les impacts se produisent (émissions et impacts) ; - évaluer la valeur économique de ces impacts. Les quantifications peuvent servir de base à des mesures politiques, comme des restrictions et des réglementations, des taxes environnementales et la légalisation de permis de pollution commercialisables.

A la suite, David Pearce, par ailleurs directeur du Center for Social and Economie Research on the Global Environment dit que « sur le marché, les préférences, donc les choix, sont pondérées par le revenu et la fortune, et que leur intensité s'exprime par la "willingness to pay" (WTP - ce que l'on est prêt à payer), qui dépend à son tour de la "ability to pay" (ATP - capacité à payer). Même si la WTP est très critiquée (elle n'enregistrerait que des préférences individualistes, d'individus insuffisamment conscients ou informés, rarement altruistes, etc.) » son utilisation pour l'estimation environnementale est, en tout cas pour le moment, de loin la plus sérieuse et la plus intéressante façon d'intégrer les valeurs environnementales aux procédures de prise de décision et de comptabilité.

Des rapports sur l'environnement sont devenus chose courante dans les rapports des entreprises. Aux USA, au Canada et en Norvège, un tel rapport est obligatoire. Selon Gray (1993), la transparence sur les questions d'environnement fait des progrès, mais elle reste circonscrite aux grandes sociétés et la qualité des rapports est faible. Pearce ajoute que « même quand on rencontre une quantification effective, elle est rarement éclairante... D'interminables litanies de chiffres d'« impact » dans différentes unités empêchent de se faire une idée d'ensemble. Les comptes des sociétés peuvent cependant être modifiés pour prendre en compte l'impact sur l'environnement et l'approche la plus satisfaisante pour l'instant est de monétiser les impacts au maximum du possible et de placer ces impacts dans un contexte de règle d'épargne ».

L'internalisation des effets externes

Pour Yves Crozet, « en s'intéressant à cette question, l'économiste est bien dans son rôle : aider à l'émergence des préférences collectives à partir des préférences individuelles. Toute l'ambition de l'économie de l'environnement est de donner au décideur public des outils qui lui permettent de concilier croissance économique et protection de la nature ».

Ensuite Hans B. Opschoor, parmi ces différents outils, instruments de régulation (réglementation), instruments économiques et instruments d'incitation, traite principalement des seconds. « Encore tout récemment, la régulation directe (imposer et contrôler) était presque la seule stratégie à s'occuper des problèmes d'environnement dans toutes les économies de marché. Ce n'est que depuis 1987 environ que les instruments économiques ont pris une importance de plus en plus grande. Au niveau continental, voire global, et pour les sources diffuses de pollution, il n'y a plus tellement de place pour une approche du type imposer et contrôler, alors que les instruments économiques sont efficaces, notamment taxes sur les produits et systèmes de dépôt-remboursement (ex. : consigne des emballages plastiques qui se développe actuellement) ».

L'environnement et les investissements d'infrastructures : application du calcul économique

Christian Stoffaes dit que « pour l'économiste, l'externalité est l'accessoire et que pour l'écologie elle est l'essentiel et ne doit pas être traitée comme Tailleurs, un peu comme le Tiers-Etat ou le Tiers-Monde... Heureusement, les économistes et les écologistes ne sont pas tous fondamentalistes. Les "ultras" du productivisme et de la *deep ecology* ont de moins en moins d'adeptes. Compter, mesurer, évaluer, ce sont les ambitions communes de l'économie et de l'écologie positives. Toutes les sources d'énergie présentent des inconvénients à un titre ou à un autre. La vraie question est celle de la minimisation et de la hiérarchie des nuisances ».

Alain Poinot affirme que « conformément aux principes posés par la loi d'orientation des transports intérieurs, la SNCF ne peut que souhaiter que les décisions qu'elle-même d'une part, l'Etat d'autre part, prennent en matière de transport, tiennent de plus en plus compte des problèmes d'environnement. L'introduction progressive d'écotaxes ou de toute forme de fiscalité liée aux effets externes, la mutualisation intermodale envisagée d'une partie des ressources destinées au financement des infrastructures terrestres, et la rénovation (à l'occasion du prochain contrat de Plan entre la SNCF et l'Etat) des modalités d'aide publique à l'exploitation et au développement du mode ferroviaire peuvent fournir autant d'occasions de concrétiser ces orientations ».

Environnement, concurrence internationale et délocalisation compétitive

Pour Francis Girault, « les pollutions régionales demandent des mesures réglementaires régionales. Quand il s'agit de pollution globale et planétaire, comme par exemple l'émission de CO₂, une mesure unilatérale régionale se traduirait par des distorsions de concurrence et une délocalisation sans diminution de la pollution. Alors qu'une réglementation à l'échelle mondiale (par exemple le protocole de Montréal) permet le libre jeu du marché et la prise en charge du surcoût par le consommateur final ».

Wolfgang Pretzer dit qu'en 1993, « les coûts de fonctionnement des installations de protection de l'environnement de son groupe se sont élevés à 1,1 milliard de DM pour la seule Allemagne, c'est à dire à 7,4% du chiffre d'affaires correspondant, et à 17,7% de la valeur ajoutée. Une entreprise exposée à la concurrence internationale ne saurait à la longue supporter un fardeau d'une telle ampleur.

« Dans la phase de croissance que nous avons connue entre les années 60 et la fin des années 80, l'industrie chimique a mis en oeuvre de manière quasi exclusive une politique de "protection additionnelle de l'environnement", grâce à des méthodes de la technologie dite "en bout de ligne". On ne peut plus aujourd'hui accomplir de nouveaux progrès de quelque importance dans ce domaine, sauf à consentir des dépenses économiquement indéfendables. L'industrie chimique propose une réponse sur ce point : "la protection intégrée de l'environnement" qui intervient au contraire à l'endroit précis où une mesure importante est nécessaire. Nous sommes sur la voie qui mène de l'empirisme à la stratégie, et la responsabilité du fabricant et le recyclage jouent un rôle essentiel... ».

« L'encouragement à l'innovation doit être l'un des impératifs d'une politique moderne de l'environnement... Cet encouragement est la meilleure formule de rechange pour obtenir l'indispensable restructuration de notre industrie. Cette idée a d'ailleurs reçu le soutien sans réserves du syndicat de l'industrie chimique allemande.... Il s'agit de façonner un processus de recherche efficace concernant la société, dont le "développement possible sur le long terme" constitue finalement le contenu, mais dont le résultat ne peut *a priori* être défini ».

Table ronde : Pour mieux intégrer l'environnement dans les choix de société

Deux thèmes étaient prévus :

- les instruments de mesure économiques peuvent-ils améliorer le dialogue entre les partenaires du débat sur l'environnement ? La réponse fut évidemment oui, et chaque intervenant à la tribune et dans la salle a pris comme exemple celui qu'il pratiquait ou croyait bien connaître... ;
- comment la démocratie moderne peut-elle adapter ses procédures politiques et médiatiques pour prendre mieux en compte la complexité et l'incertitude scientifique ?

Les organisateurs étaient sans doute trop ambitieux, car il n'a pas été répondu clairement à cette question. La raison en est peut-être tout simplement la difficulté de définir ce qu'est la démocratie, future moderne... Souvent aussi, la prudence du spécialiste scientifique est ressentie par les «responsables aux divers niveaux entreprise-région-nation-Europe-Monde» comme de l'indécision ou de l'incapacité à dominer le sujet. Affaire à suivre, car nous sommes tous concernés, en tant que citoyens, techniciens ou simples consommateurs d'environnement.